

# Standard de la branche

## Exigences et recommandations pour le sport suisse

✓ **Prescriptions**

toutes les conditions et tâches

⊗ **Prescription limitées**

ses conditions et/ou des tâches différenciées s'appliquent par groupe cible. Les consignes détaillées sont indiquées dans la liste de contrôle correspondante.

○ **Recommandations**

		Mise en œuvre à partir du:					
		1.1.2024		1.1.2025		1.1.2026	
		Swiss Olympic	Fédération nationale avec sports de classification 1 à 3	Autres fédérations nationales/organisations partenaires avec activités sportives	Clubs et organisations sportives avec contribution fédérale	Autres clubs et organisations sportives*	Organisateurs avec contribution fédérale/grandes manifestations (CS, CE, CM, JO)**
		Membres Swiss Olympic			national / cantonal / régional / local		
<b>Gouvernance</b>	Décisions transparentes	✓	✓	✓	⊗	⊗	✓
	Finances transparentes	✓	✓	⊗	⊗	⊗	⊗
	Représentation des sexes	✓	✓	✓	⊗	○	⊗
	Limitation de la durée des mandats	✓	⊗	⊗	⊗	○	⊗
	Conflits d'intérêts	✓	⊗	⊗	⊗	○	⊗
	Participation aux décisions	✓	✓	⊗	⊗	○	○
	Protection des données	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Autres bases légales pour une bonne gouvernance	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Humain</b>	Principes éthiques	✓	✓	✓	⊗	⊗	⊗
	Développement global	✓	✓	✓	⊗	○	○
	Prévention de la violence	✓	✓	✓	⊗	⊗	⊗
	Prévention du surmenage/de la surcharge	✓	✓	✓	⊗	○	○
	Prévention des accidents	✓	✓	✓	⊗	○	✓
	Prévention des addictions	✓	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
<b>Equité/ Environnement</b>	Prévention du dopage	✓	✓	✓	⊗	⊗	⊗
	Manipulation des compétitions	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Environnement	✓	⊗	⊗	⊗	○	⊗

### Forme juridique

Indépendamment de leur forme juridique et de leur ancrage dans la structure de la fédération, les organisations de ligue et les organisations sportives doivent respecter les dispositions correspondant à leur importance. Ainsi, les organisations telles que les structures CRP/CNP, les écoles de sport, les fédérations régionales et cantonales, les organisations de donateurs et les ligues professionnelles doivent également être classées dans les structures correspondantes.

### \* Clubs et organisations sportives

Swiss Olympic recommande aux grands clubs et organisations sportives (p. ex. chiffre d'affaires supérieur à CHF 250'000.– ou plus de 300 membres) de se baser sur les normes des clubs avec contribution fédérale.

### \*\* Organismes (de grandes manifestations ou avec contribution fédérale)

Organismes responsables des JO, CM, CE, CS; Evénements sportifs bénéficiant de contributions fédérales, indépendamment de leur forme juridique et de leur ancrage dans la structure de la fédération.